

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°89-2021-069

PUBLIÉ LE 22 MARS 2021

Sommaire

Préfecture de l'Yonne / Direction du Management et des Moyens

89-2021-03-16-00005 - arrêté de subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des agents du SGCD (3 pages)	Page 3
89-2021-03-09-00005 - Arrêté fixant la liste des agents du SGCD au 1er mars 2021 (3 pages)	Page 7

Préfecture de l'Yonne

89-2021-03-16-00005

arrêté de subdélégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire des agents du
SGCD



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté n° SGC /2021/008
Modifiant l'arrêté n°SGCD 2021/0005 du 4 février 2021
Portant subdélégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire aux prescripteurs des dépenses et des recettes du
secrétariat général commun départemental de l'Yonne**

LE PRÉFET DE L'YONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finance ;
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;
- Vu la loi n°85-1098 du 11 octobre 1985 relative à la prise en charge par l'État, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité ;
- Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- Vu le décret n°92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action de l'État dans les régions et les départements et notamment les articles 43, 44 et 45 ;
- Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;
- Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PRÉVOST, en qualité de Préfet du département de l'Yonne ;
- Vu le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État, notamment les articles 34 et suivants ;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2011 modifié portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2017 modifié, portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/BRHAS/2020/014 du 22 décembre 2020, portant création et organisation du secrétariat général commun départemental de l'Yonne ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 décembre 2020 nommant Madame Carine COHEN, dans l'emploi fonctionnel de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer en qualité de Directrice du secrétariat général commun départemental de l'Yonne à compter du 1er janvier 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2021/0002 du 20 janvier 2021, modifié par l'arrêté préfectoral n°2021/0006 du 1^{er} mars 2021 portant affectation des agents au secrétariat général commun départemental de l'Yonne ;

Vu l'arrêté préfectoral n°SGCD 2021 003 du 1^{er} février 2021 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et représentation du pouvoir adjudicateur à Mme Carine COHEN, directrice du secrétariat général commun départemental de l'Yonne ;

ARRETE

Article 1er : en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carine COHEN, directrice du secrétariat général commun départemental, une subdélégation de signature est accordée aux fonctionnaires ci-dessous désignés en application d'article 5 de l'arrêté SGCD/2021/003 du 1er février 2021.

Pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes des programmes 354, 362, 363, 364, 348, 723, 215, 216, 217, 124, subdélégation de signature est donnée aux agents ci-après désignés, dans la limite des crédits attribués aux services, et chacun dans son domaine de compétences, pour les actes nécessaires à l'exécution des dépenses et des recettes.

Sont autorisés à signer les devis et autres engagements juridiques pour l'ensemble des dépenses relevant du SGCD, hors dépenses de formation, dans la limite de 1 000 € HT :

1-1 - pour les dépenses relevant du pôle budget/achat/immobilier/logistique :

- Mme Ginetta GUITTEAUD, cheffe de pôle
- Mme Laurence GERVAIS, cheffe de l'unité immobilier/logistique, adjointe à la cheffe de pôle
- Mme Sophie RICHARDET, cheffe de l'unité budget/achat, adjointe à la cheffe de pôle

1-2 - pour les dépenses relevant du pôle ressources humaines hors dépenses de formation :

- Mme Marie-Claude DANSIN, cheffe de pôle
- Mme Catherine ROULET, adjointe à la cheffe de pôle

1-3 pour les dépenses relevant du SIDSIC :

- M. Albert BAILLEUL, chef de service
- M. Pascal GALICIER, adjoint au chef de service

Article 2 : en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carine COHEN, directrice du secrétariat général commun départemental, une subdélégation de signature est accordée aux fonctionnaires ci-dessous désignés en application de l'article 5 de l'arrêté SGCD/2021/003 du 1er février 2021.

Pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes des programmes 354, 362, 363, 364, 348, 723, 215, 216, 217, 124, subdélégation est donnée aux agents ci-après désignés, pour les demandes d'achat, la constatation du service fait, les échanges via le module nouvelle communication de CHORUS FORMULAIRES et tous les actes nécessaires à l'exécution des dépenses et des recettes.

Prescripteurs valideurs pour l'ensemble des services :

- Mme Marie Jeanne CLAVEL, référent de proximité
- Mme Sophie RICHARDET, cheffe d'unité, adjointe au chef de pôle
- M. Christophe INACIO, gestionnaire budgétaire
- Mme Stéphanie BRILLANT, gestionnaire des ressources budgétaires
- Mme Julie MARSIGAGLIA, gestionnaire des ressources budgétaires

Prescripteur pour le service interministériel départemental des systèmes d'information et communication - SIDSIC :

- Mme Catherine NOEL, pôle assistance téléphonique et informatique/pôle administration et gestion

Prescripteurs valideurs pour le pôle ressources humaines :

- Mme Marie-Noëlle BIFFI, gestionnaire administratif et financier RH
- Mme Nathalie KAIN, gestionnaire administratif et financier RH

Article 3 : s'agissant des déplacements temporaires des agents, une subdélégation de signature est accordée à :

- Mme Marie Jeanne CLAVEL, référent de proximité
- Mme Sophie RICHARDET, cheffe de l'unité budget/achat au sein du SGCD
- Mme Laurence GERVAIS, cheffe de l'unité immobilier/logistique au sein du SGCD

aux fins de valider dans CHORUS-DT :

- les ordres de missions valant engagement de la dépense
- les états de frais de déplacement valant liquidation de la dépense

Article 4 : Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs. À compter de cette date, toutes dispositions antérieures contraires à celles du présent arrêté sont abrogées.

Article 5 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessibles par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 6 : Madame la directrice du secrétariat général commun départemental de l'Yonne, est chargée, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Auxerre, le 16 mai 2021

La directrice du secrétariat général commun
départemental de la l'Yonne


Carine COHEN

Préfecture de l'Yonne

89-2021-03-09-00005

Arrêté fixant la liste des agents du SGCD au 1er
mars 2021



PRÉFET DE L'YONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n° SGCD/2021/ 0006 modifiant l'arrêté SGCD/2021/0002 du 1^{er} janvier 2021, fixant la liste des agents du secrétariat général commun départemental de l'Yonne (SGCD) au 1^{er} mars 2021

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PRÉVOST, en qualité de Préfet du département de l'Yonne ;

Vu la circulaire du 12 juin 2019 du Premier ministre, relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État,

Vu la circulaire n° 6104/SG du 2 août 2019 du Premier ministre, relative à la constitution de secrétariats généraux communs aux préfectures et aux directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté n° PREF/BRHAS/2020/014 du 22 décembre 2020 portant création et organisation du secrétariat général commun départemental de l'Yonne,

Vu l'arrêté n° SGCD/2021/0002 du 20 janvier 2021 fixant la liste des agents du secrétariat général commun départemental de l'Yonne (SGCD) au 1^{er} janvier 2021,

Considérant l'affectation de Mme Lagarde au 1^{er} février 2021, de Mme Guitteaud au 1^{er} mars 2021 et de Mme Robert au 1^{er} mars 2021,

Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture et des directeurs des directions départementales interministérielles concernées ;

ARRETE :

Article 1^{er} :

la liste des agents publics rejoignant le secrétariat général commun départemental (SGCD) de l'Yonne, à compter du 1^{er} mars 2021, est modifiée comme suit (ajouts en gras) :

Direction/performance/référent de proximité:

- Mme Carine COHEN, CAIOM, directrice du SGCD
- M. Alain BOUCHARD, attaché d'administration de l'Etat, cellule performance, qualité
- Mme Marie-Jeanne CLAVEL, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, référente de proximité DDCSPP
- M. Dany VIDOVA, secrétaire administratif de classe normale, assistant dossiers transversaux, archives
- **Mme Séverine LAGARDE, AAP1, assistante direction SGCD, gestionnaire administratif et logistique.**

Pôle ressources humaines :

- Mme Marie-Claude DANSIN, attachée principale d'administration de l'État, cheffe de pôle
- Mme Catherine ROULET, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe à la cheffe de pôle
- Mme Frédérique CASTELLANI, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chargée de la préparation et du suivi du budget (T2) et des rémunérations
- Mme Caroline HISSELLI, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, gestionnaire des dispositifs d'action sociale
- Mme Nathalie KAIN, secrétaire administrative de classe supérieure du développement durable, gestionnaire administratif et financier RH
- Mme Marie-Noëlle BIFFI, AAP1, gestionnaire administratif et financier RH
- Mme Carole CHEMIN, AAP2, gestionnaire administratif, financier RH et formation
- Mme Valérie COURVOISIER, AAP1, gestionnaire administratif RH
- Mme Keltoum MARCHOUD, AAP2, gestionnaire administratif RH.

Pôle Budget, achats, immobilier, logistique :

Unité budget/achats :

- **Mme Ginetta GUITTEAUD, attachée d'administration de l'État, cheffe de pôle**
- Mme Sophie RICHARDET, secrétaire administrative de classe exceptionnelle du développement durable, cheffe d'unité, adjointe au chef de pôle
- M. Christophe INACIO, secrétaire administratif de classe normale, gestionnaire budgétaire
- Mme Stéphanie BRILLANT, AAP2, gestionnaire des ressources budgétaires
- Mme Julie MARSIGAGLIA, gestionnaire des ressources budgétaires.

Unité immobilier/logistique :

- Mme Laurence GERVAIS, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, cheffe d'unité, adjointe au chef de pôle
- M. Pascal HULOT, contrôleur des services techniques de classe normale, conducteur de travaux, chargé de la maintenance et de l'exploitation
- M. Laurent BUVAT, ADTP2, chargé de la maintenance
- M. Pascal MARIN, ADTP1, imprimeur, reprographe

- Mme Brigitte SIMONNOT, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chargée de la cellule courrier à la préfecture
- Mme Isabelle BUFERNE, AAP2, cellule courrier à la préfecture

- M. Jean-Yves GUYOT, AAP1, assistant de gestion immobilière et du parc automobile (DDT)
- M. Nicolas FABRE, ADTP2, chargé de la maintenance multi-sites
- Mme Patricia ROULEUX, AAP1, cellule courrier à la DDT
- **Mme Gaëlle ROBERT, AAP2, chargée d'accueil à la DDT**
- Mme Angélique IMBLOT, AAP2, accueil, standard, courrier, logistique à la DDCSPP
- M. Gérald CLEMENT, AAP, accueil, standard, logistique, archives à l'UD Direccte.

Service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication (SIDSIC) :

- M. Albert BAILLEUL, ingénieur principal des systèmes d'information et de communication, chef de service
- M. Pascal GALICIER, technicien SIC de classe exceptionnelle, adjoint au chef de service
- Mme Catherine NOEL, technicien SIC de classe exceptionnelle, pôle assistance téléphonique et informatique / pôle administration et gestion
- M. Philippe MORVAN, technicien en chef de la météorologie, pôle assistance téléphonique et informatique
- M. Gérard COURTOIS, technicien SIC de classe normale, pôle assistance téléphonique et informatique
- M. Laurent PERRIGAULT, technicien principal agricole, pôle réseau et infrastructure
- M. Ludovic EVRARD, technicien principal agricole, pôle réseau et infrastructures
- M. Guillaume DELBEC, adjoint administratif, pôle réseau et infrastructures

- Mme Sylvie MATHIOT, AAP2, standardiste
- Mme Chantal BILLON, surveillante de standard, standardiste
- Mme Elisabeth LEGENDRE, surveillante de standard, standardiste.

Article 2 :

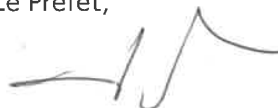
Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans le département.

Article 4 :

La secrétaire générale de la préfecture, les directeurs et responsable départementaux interministériels, la directrice du SGCD de l'Yonne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Auxerre, le 9 mars 2021

Le Préfet,



Henri PRÉVOST

Délais et voies de recours – le présent arrêté peut être contesté, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Dijon, dans les conditions fixées aux articles R.421-1 à R. 421-7 du code de justice administrative. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.